

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30
à l'Espace Galatée de GUICHEN

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 2 octobre 2018 à 14h30** à l'Espace Galatée de Guichen, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté
Monsieur Claude TRUBERT, Saint-Méen Montauban Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Christophe Martins, Montfort Communauté à David MOIZAN de Brocéliande Communauté.
Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté à André PIQUET, de l'Oust à Brocéliande Communauté.
Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté à Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté.
Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Membres invités :

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Assistaient également à la séance :

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Michel VANOVERBERGHE, AUP de la Roche Bernard
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Régine ROSZAK, Responsable des Marchés publics
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Budget
Madame Catherine POTIER, Assistante polyvalente et chargée de l'accueil à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du DGA/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2018-30

3 - Ressources humaines : Accueil de personnel dans le cadre du projet de la création d'une unité de Gestion Vilaine Aval

Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Redon Agglomération envisagent de mutualiser les actions dans le cadre de la GEMA et Hors GEMA sur une partie de leur territoire (890 km²), celui-ci serait identifié sous la dénomination Vilaine Aval. Les protocoles de transferts de compétences sont en cours de discussion et de rédaction. Concernant la Vilaine Aval, ce transfert de compétence GEMA se traduit par le transfert ou la mutation des 4 agents travaillant actuellement au sein du Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo et de Redon Agglomération.

Pour pouvoir intégrer les agents au plus vite à compter du 1^{er} janvier 2019 et sous réserve de la validation des protocoles lors du Comité Syndical du 13 décembre 2018, il faut dès à présent créer les postes correspondants au sein de l'EPTB Vilaine, à savoir :

- Un chargé de mission « Animateur de Bassin Versant » : grade d'ingénieur
- Un animateur « Bocage » : grade de technicien
- Deux techniciens de rivière : un au grade de technicien et le 2nd au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

De plus, dès que cette équipe sera dans nos effectifs, il sera nécessaire d'avoir une personne qui encadre ces 4 agents et coordonne les missions dévolues à cette Unité de Gestion Vilaine Aval. Aussi il est proposé au Comité Syndical la création d'un emploi permanent de Coordinateur « Unité Vilaine Aval » et d'ouvrir ce poste au grade d'ingénieur.

Outre les éléments statutaires et réglementaires, la rémunération de chacun des postes sera déterminée en fonction de la grille indiciaire du grade et du montant de régime indemnitaire correspondant aux missions exercées. Les agents bénéficieront également de chèques-déjeuner et le cas échéant de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance. Comme les autres agents de l'EPTB, ils seront bénéficiaires du Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel adhère l'établissement.

Les crédits concernant ces emplois seraient inscrits au Budget Principal 2019. Les dépenses seraient identifiées dans des postes budgétaires dédiés à cette unité et les recettes seraient apportées par les EPCI concernés et par les subventions affectées à cette unité. Par conséquent, ils ne seraient pas financés par les participations des membres dans le cadre de la mise en œuvre des compétences socle.

Il est proposé au Comité Syndical de créer à compter du 1^{er} janvier 2019, 5 emplois permanents pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval aux conditions susmentionnées sous réserve de validation du protocole de transferts.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité, la création de 5 emplois permanents précités pour l'unité de gestion Vilaine aval à compter du 1^{er} janvier 2019.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT